

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°16/Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n° 5 au groupement de commandes pour les assurances IARD - Lot 1 C : Assurance des dommages aux biens et risques annexes grands Comptes

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2018, il a été décidé :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire rappelle que le groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) lancé par le CIG Grande Couronne est un appel d'offres ouvert passé en application des articles 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, sans minimum et sans maximum.

Cet accord-cadre se décompose en 4 lots suivants :

Lot	Intitulé	Attributaire
1C	Assurance des dommages aux biens et risques annexes Grands Comptes	SMACL
2C	Assurance responsabilité civile et risques annexes Grands Comptes	SMACL
3C	Assurance flotte automobile et risques annexes Grands Comptes	Assureur : LA SAUVEGARDE (groupe GMF) Courtier : ASSURANCES SECURITE
4C	Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par décision n°2021/228 en date du 31 août 2021, un avenant n°1 a été passé avec la SMACL, titulaire du lot 1C, d'un montant de 88,41 € HT soit 96,05 € TTC afin de mettre à jour la superficie du parc immobilier de la Ville de Villiers-le-Bel assurée. En effet, au 1er janvier 2020 elle était de 91,786 m2, rectifiée à 92,963 m2 au 1er janvier 2021.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 25 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°2. Dans le cadre d'un enseignement musical qui s'est déroulé du 22 octobre 2021 au 30 mai 2022, à la Maison Jacques Brel, 4 violons, 2 altos, 2 violoncelles et une contrebasse d'une valeur de 9 310 Euros ont été utilisés. A ce titre, ils devaient être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) a engendré une cotisation supplémentaire de 117,31 Euros HT soit 127,74 Euros TTC.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°3. Dans le cadre d'un enseignement musical qui s'est déroulé du 02 au 30 juin 2022, à la Maison Jacques Brel, 4 violons, 2 altos et 2 violoncelles d'une valeur de 6 810 Euros et de 6 violons d'une valeur de 3 570 Euros ont été utilisés. A ce titre, ils devaient être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) a engendré une cotisation supplémentaire de 43,58 € HT soit 47,46 € TTC.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 3 février 2023, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°4. Dans le cadre de sessions musicales organisées au sein du Collège Léon Blum à Villiers-le-Bel du 1er mars au 30 juin 2023, 10 violons, 5 altos, 5 violoncelles et 2 contrebasses d'une valeur de 1 560,01 Euros ont été utilisés. A ce titre, ils devaient être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) a engendré une cotisation supplémentaire de 983,44 € HT soit 1 071,13 € TTC.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet Ma Ville

en Musique qui se déroulera sur les mois de novembre et décembre 2023, seront utilisés:

- 1 violon 4/4 avec étui et archet,
 - 1 alto 4/4 avec étui et archet,
 - 1 violoncelle 4/4 avec housse et archet,
 - 1 contrebasse $\frac{3}{4}$ avec housse et archet,
- loués pour un montant de 173,33 € HT soit 208 € TTC.

A ce titre, ils doivent être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) engendrera une cotisation supplémentaire de 60,61 Euros HT soit 66,03 Euros TTC et nécessite la conclusion d'un nouvel avenant.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à passer et à signer cet avenant n°5 au groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) - lot 1 C : Assurance des dommages aux biens et risques annexes Grands Comptes avec la SMACL, titulaire de l'accord-cadre, pour un montant de 60,61 Euros HT soit 66,03 Euros TTC.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret du 25 mars 2016 et l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,

VU la délibération du 14 décembre 2018 autorisant M. le Maire à adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD sur la période 2020-2023, à approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention et à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VU la décision n°228/2021 en date du 31 août 2021 permettant la signature de l'avenant n°1 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD),

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD),

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD),

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°4 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents

et risques divers (IARD),

VU le projet d'avenant n°5 audit marché,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 14 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°5 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) avec la SMACL ASSURANCES, titulaire de l'accord-cadre, pour un montant de 60,61 Euros HT soit 66,03 Euros TTC et à signer les documents afférents avec la SMACL ASSURANCES.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **21 DEC. 2023**
Transmission en Sous-préfecture le : **21 DEC. 2023**